



Centre Normandie-Lorraine
Centre ressources pour déficients visuels

PROJET DE SERVICE SPFP



2016 - 2021

Section de Première Formation
Professionnelle

PROJET DE SERVICE SPFP

SECTION DE PREMIERE FORMATION PROFESSIONNELLE

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| SOMMAIRE | 0 |
| INTRODUCTION | 1 |
| 1. MISSION DE LA SECTION | 2 |
| 1.1 Public accueilli..... | 3 |
| 1.2 L'agrément et les horaires. | 4 |
| 2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT : | 5 |
| 2.1 Les prestations..... | 6 |
| 2.2 Les équipes, les moyens et les partenaires. | 12 |
| 3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION (2016-2021). | 15 |
| 3.1 L'évaluation | 16 |



INTRODUCTION

Depuis sa création, le Centre Normandie Lorraine accompagne des enfants déficients visuels et des enfants porteurs de pluri-handicaps (déficiences intellectuelles, troubles du comportement, troubles psychiques), de leur naissance à 20 ans. L'objet de l'établissement est de favoriser l'intégration scolaire et sociale des enfants et adolescents accompagnés, en leur offrant, conformément aux annexes XXIV quinquies du décret n°88-423 du 22 avril 1988, modifiées par le décret n°89-798 du 27 octobre 1989 et dont l'essentiel de la réglementation, actualisée est désormais inscrite dans le Code de l'Action Sociale et des Familles¹ :



C'est dans ce cadre que s'est créée la Section de première Formation Professionnelle, SPFP, avec pour objectif la préparation à l'intégration professionnelle dans un délai rapproché, dans le milieu ordinaire ou protégé. Pour cette année scolaire 2016/2017, la SPFP accueille 8 jeunes au quotidien, 5 sont internes à la semaine, des départements de la Seine-Maritime et de l'Eure, et du Calvados.

¹ dans le paragraphe 5 de la sous-section 2 de la section 1 du chapitre II du titre Ier du livre III du Code de l'action sociale et des familles (Partie réglementaire).

1. MISSION DE LA SECTION

La S.P.F.P accueille des adolescents et jeunes adultes de 13 à 20 ans, présentant une déficience visuelle (mal voyants ou non-voyants) avec ou sans troubles associés.

Des activités sont proposées, elles sont à visée professionnelle et de socialisation sous forme d'ateliers d'horticulture et de cuisine.

En fonction du projet individuel de chaque jeune, une scolarité adaptée peut être proposée, dispensée par des enseignants spécialisés, au sein de groupes classe partagés avec des élèves d'autres sections de l'établissement.

D'autres ateliers de création sont également proposés aux différentes sections du Centre Normandie-Lorraine SME et SEES Primaire, et SEES Secondaire.

Dans le cadre du projet individuel, les missions principales sont :

- Découverte d'une activité préprofessionnelle
- Horticulture (rythme/ contenu/ nombre de jeunes en lien avec l'organisation de l'enseignement scolaire)
- Cuisine
- Lingerie et activités occupationnelles

Les objectifs généraux des projets individuels sont :

Tant que cela est possible, soit une inclusion dans le milieu ordinaire ou dans un dispositif adapté ou encore en établissement ou service spécialisé.

Pour atteindre ces objectifs nous proposons :

- La réalisation de stages en entreprise à des fins de formations professionnelles.
- La réalisation de stages à des fins de travail en établissement spécialisé ESAT.
- La réalisation de stages à des fins occupationnelles en établissement type CAJ.
- La réconciliation du jeune avec des apprentissages scolaires, de s'appuyer sur les expériences professionnelles afin de favoriser les enseignements fondamentaux (lire, écrire, compter).
- Passer outre la difficulté intellectuelle de l'élève afin de permettre la réalisation de gestes quotidiens.

1.1 Public accueilli.

La SPFP accueille, dans le respect du Contrat de Suivi Individualisé (CSI), des enfants, adolescent et jeunes adultes :

- Porteurs d'une déficience visuelle avec notification de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH)
- Mixtes
- Agés de 13 à 20 ans et plus (jusqu'à l'âge de fin des dispositions de l'amendement Creton).
- Pouvant présenter un handicap ou trouble associé (Trouble du Spectre Autistique, trouble du comportement, trouble DYS, difficulté psychoaffective, trouble cognitif)

Les raisons d'une prise en charge dans le cadre d'une formation préprofessionnelle dans ce service peuvent être diverses :

- Une demande spécifique de la famille (après étude du dossier)
- Des difficultés en inclusion dans le milieu ordinaire (inhibition, phobie scolaire, insuffisance des résultats) pour lesquelles l'équipe du Service d'Aide à l'Acquisition de l'Autonomie et à l'Intégration Scolaire (SAAAIS) préconise une entrée au Centre Normandie Lorraine (CNL) au cours de l'année et pour une période déterminée.
- La continuité de parcours scolaire, avec pour perspective une orientation en milieu préprofessionnel :
 - en lycée professionnel
 - en établissement pour adultes (ESAT)
 - en Centre d'Activités de Jour (CAJ)
- Des élèves d'autres sections du centre Normandie-Lorraine (SEES primaire, secondaire et SME) pour des actions de sensibilisation ponctuelles ou dans certaines disciplines dans le cadre de la classe passerelle.

**Le centre Normandie-Lorraine propose d'emmener l'élève
au maximum de ses capacités.**

1.2 L'agrément et les horaires.

La SPFP accueille les jeunes au rythme du calendrier scolaire de l'Education Nationale, du lundi au vendredi, en demi-pension, ou en internat de semaine (un aménagement séquentiel est possible). L'organisation et la gestion des transports sont administrées par le secrétariat du centre Normandie-Lorraine.

Les ateliers préprofessionnels fonctionnent en alternance avec des cours enseignés par un professeur des écoles au sein du dispositif classe sur le site de Normandie Lorraine.

Les horaires d'accueil de l'établissement: en demi-pension du lundi au jeudi de 9h00 à 16h30 et le vendredi de 9h00 à 15h30, avec possibilité d'internat à la semaine, et d'aménagement spécifique au cas par cas.

En journée, les horaires de fonctionnement de la SPFP sont les suivants :

- **9h-9h15** : accueil avec présence de l'enseignant et de l'équipe éducative.
 - **9h15-10h25** : atelier et/ou activité pédagogique
- **10h25-10h40** : pause
 - **10h40-12h** : atelier et/ou activité pédagogique
- **12h-13h30** : repas lundi (atelier ou self ou extérieur), mardi, jeudi, vendredi (self)
 - **13h30-14h50** : atelier et/ou activité pédagogique
- **14h50-15h05** : pause
 - **15h05-16h30** : atelier et/ou activité pédagogique
- **16h30** : retour au domicile (taxi) ou internat

Les repas sont pris au self de l'établissement, à l'exception des repas préparés dans le cadre de l'atelier cuisine de la SPFP.

2 MODALITES D'ACCOMPAGNEMENT :

Modalités d'admission

Si le jeune est issu d'une section interne du centre, son orientation est possible après l'accord de la famille dans le cadre de son projet individuel.

- ⇒ Des périodes d'immersion sont organisées, elles permettent au jeune de s'adapter à la section, au groupe d'adolescents et aux accompagnants.
- ⇒ Une restitution est programmée, en présence de l'enfant et de sa famille avant une admission à temps complet.

Si le jeune est orienté à la demande de l'équipe du SAAIS en accord avec la famille ou si celui-ci est orienté par la MDPH

- ⇒ Premier rendez-vous au CNL en présence du directeur (ou d'un membre de l'équipe de direction) et des représentants des équipes pluridisciplinaires : accueil de la famille, présentation et visite du CNL, mise à disposition des documents de la loi de 2002, recueil des attentes, présentation de la prise en charge globale (pédagogique, éducative, rééducative et thérapeutique).
- ⇒ Première période d'accueil, de quelques jours, en accueil quotidien ou à l'internat selon l'éloignement : elle permet une observation et une évaluation.
- ⇒ Le jeune est accompagné durant sa semaine de stage par un référent d'accueil qui est l'un des professionnels de la SPFP.
- ⇒ Une restitution est programmée, en présence de l'enfant et de sa famille.
- ⇒ Après ces différentes étapes, une visite médicale de l'enfant en présence de sa famille s'organise en deux temps : une consultation avec le médecin et une autre avec l'ophtalmologiste. En relais de cette consultation, l'orthoptiste peut intervenir à la demande de l'ophtalmologiste pour effectuer un bilan.

Les besoins et les attentes de l'enfant, du jeune et de sa famille :

Les besoins :

- Prise en charge adaptée et différenciée
- Adaptation et souplesse des emplois du temps en fonction des attentes des élèves ainsi que leurs contraintes médicales et thérapeutiques
- Individualisation du temps d'apprentissage par rapport aux possibilités de chaque jeune
- Ecoute et prise en compte du projet de vie du jeune et médiation avec la famille
- Etayage éducatif et relationnel
- Prise en charge rééducative
- Prise en charge thérapeutique
- Adaptation matérielle
- Classe à petit effectif permettant d'accompagner d'amener au maximum des compétences.
- Proposer un cadre propice au travail (environnement calme)

Les attentes :

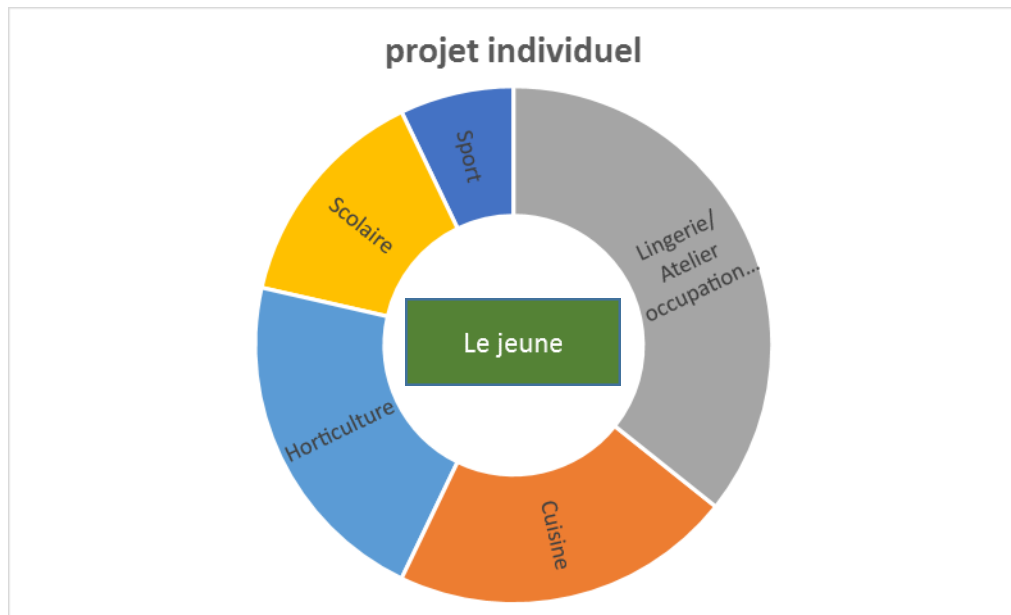
- Poursuite d'une scolarité allant jusqu'au CFG et permettant la poursuite d'études dans le milieu ordinaire ou spécialisé dans la mesure des possibilités
- Préparation à une orientation en milieu professionnel protégé
- Préparation à la mise en place de stages préprofessionnels (16ans)
- Préparation à la mise en place de stages en ESAT (à partir de 18 ans)
- Bienveillance des professionnels auprès de l'enfant, adolescent ou jeune adulte.
- Autonomie

2.1 Les prestations.

Les actions :

Dans le cadre du projet individuel, les missions principales sont :

- **Scolarité adaptée**
- **Cuisine**
- Découverte d'une activité préprofessionnelle
- **Horticulture** (rythme/ contenu/ nombre de jeunes en lien avec l'organisation de l'enseignement scolaire)
- Lingerie et **activités occupationnelles**



Scolarité adaptée

Les objectifs généraux pour l'ensemble des élèves sont de se réconcilier avec le monde scolaire. De les encourager, les valoriser, d'éveiller leur curiosité et leur donner envie de travailler.

Ceci, en proposant une pédagogie adaptée et différenciée à chaque élève, selon les potentiels et les difficultés de chacun. Les notions enseignées s'étalant du cycle 1 au cycle 3, dispensées par les enseignants et par des professeurs de collège de la SEES pour les cours de S.V.T, anglais, informatique, E.P.S, sciences physiques, avec pour certains en objectif la validation du CFG.

Les outils proposés sont propres à chaque élève (matériel spécifique), une Perkins, un Iris, un ordinateur portable, des manuels adaptés pour les élèves malvoyants (avec grossissement de la taille des caractères, Arial gras, format B4...).

Activité cuisine :

Il s'agit de développer chez les jeunes de ces groupes des habitudes et des comportements adaptés au monde du travail et ou de les préparer à une orientation en milieu ordinaire.

Les objectifs de cet atelier sont:

- L'organisation du travail
- L'apprentissage des gestes techniques
- L'acquisition d'un vocabulaire spécifique au matériel et aux différentes tâches
- La compréhension de l'utilité et du fonctionnement des ustensiles de cuisine
- Le développement de l'endurance face au travail
- Le projet de formation vise à promouvoir un vécu de réussite par la réalisation.

Dans le cadre de l'atelier cuisine une prestation appelée « café gourmand » est proposée aux membres du personnel de l'établissement. La confection des pâtisseries, le dressage et le service en salle et l'encaissement étant assuré par les jeunes de la section.



Parallèlement, cette formation préprofessionnelle vise aussi:

- au respect des règles de fonctionnement (règlement intérieur, respect des horaires, des règles d'hygiène et de sécurité...)
- à l'apprentissage des règles et des contraintes du travail en équipe
- à la prise de conscience d'un besoin de qualité et de rendu dans la réalisation des tâches et dans la production.

Activités horticoles :

Une salle est dédiée en rez-de-chaussée aux activités théoriques en ce qui concerne l'horticulture et la décoration d'objet, vente de produits et toute activité manuelle nécessitant une manipulation fine.

Le but de cet atelier est de leur faire acquérir des savoirs et savoir-faire au travers de l'activité horticulture afin qu'ils puissent accéder au monde du travail, soit en milieu ordinaire, soit en milieu protégé (ce qui est aujourd'hui la pratique la plus fréquente à Normandie Lorraine). Les activités proposées ont aussi pour objectifs d'enseigner la reconnaissance des légumes et des fleurs, d'initier la découverte de la faune et la flore et de sensibiliser les jeunes au respect de la nature. Elles peuvent aussi être le support d'accompagnement : autonomie au quotidien, adaptation sociale. La notion de sens et de goût du travail (utilité sociale et personnelle) est incitée de façon à favoriser la meilleure insertion sociale et professionnelle possible vers les Établissements et



Service d'Aide par le Travail (ESAT), les ateliers protégés, les entreprises adaptées dans le cadre de la préparation à la sortie.

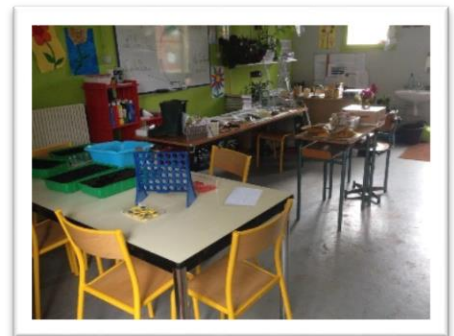


L'atelier horticulture dispose de serres et de terrains contigus au bâtiment ainsi que de l'outillage nécessaire à la réalisation de tâches horticoles et entretien des espaces verts.

Accompagnement aux activités professionnelles adaptées et occupationnelles

Cet atelier est situé à l'étage de la SPFP, et propose des activités de :

- Tri d'objets divers (vis, boulons), assemblage, conditionnement, démontage de modules mécaniques, ré-étiquetage de produit, conditionnement.



Accompagnement aux activités professionnelle adaptées - Atelier occupationnel - Lingerie

Une pièce à l'étage de la SPFP est équipée pour y pratiquer les activités de lingerie, consistant :

- à trier le linge, mettre dans la machine, mise en route du lave-linge.
- à la mise au séchage, l'étendoir ou le sèche-linge, programmation du sèche-linge.
- au tri du linge, repassage. Rangement et mise en bannette du linge, redistribution dans les ateliers.



Les objectifs étant de rendre le plus autonome possible les jeunes de l'atelier à des fins d'orientation professionnelle et/ou personnelle.

L'internat

Le Centre Normandie Lorraine est habilité pour 22 places d'internat. L'internat de semaine, est ouvert du lundi 8h15 au vendredi.

Un lieu de vie est dédié à l'accueil des élèves de l'internat :

L'internat dispose de salle à manger, salle d'activités de chambres individuelles et collectives, de douches adaptées aux usagers en situation de handicap. Chaque unité de vie dispose d'une cuisine et du matériel nécessaire à l'élaboration de repas éducatifs.

Chaque éducateur dispose de matériel éducatif, jeux de société, d'une salle de sport mis à disposition, de jeux extérieurs (balançoires, cages à grimper...) pour les plus jeunes, d'un terrain de foot...

Deux véhicules neuf places ainsi que des véhicules 5 places sont mis à disposition pour les transports, sorties culturelles et de loisirs.

Les familles ont la possibilité de joindre par téléphone leurs enfants afin de prendre des nouvelles durant la semaine.

Les autres accompagnements possibles

Auprès du jeune :

Apport de matériel de compensation et documents adaptés, entretiens avec une psychologue, avec une Assistante de Service Social (ASS), bilan en ergothérapie, intervention d'un Intervenant Conseil en Accessibilité et Compensation Sensorielle (accessibilité aux déplacements : Evaluation en déplacement, préparation de trajets, repérage de lieux, conseils et aides techniques), aide à la vie journalière dans un objectif d'autonomie, bilans et suivis orthoptiques.

Auprès de la famille et/ou de l'entourage :

Conseils d'ordre éducatif, sur le projet scolaire et professionnel du jeune, sur la méthodologie pour l'approche des différentes activités préprofessionnelles.

Aide à la constitution des différents dossiers afférents au handicap de la personne suivie, soutien moral et psychologique, conseils et informations sur les liens administratifs avec la MDPH et les différentes instances (CAF, sécurité sociale...), entretiens avec une ASS, avec une psychologue, diriger les familles vers les services pouvant répondre à des besoins ne concernant pas les missions du CNL, conseils sur l'adaptation du logement.

Auprès des partenaires extérieurs (lieu de stage, futur établissement d'accueil...) :

Information des professionnels intervenant auprès du jeune sur la déficience visuelle, conseils sur les adaptations préprofessionnelles à mettre en place, conseils sur des aménagements du poste de travail, apport de documents adaptés produits par le CNL (agrandis, livres adaptés ou documents braille).

Les principes d'intervention :

- le coordinateur :

Chaque année, lors de la réunion de préparation de l'année scolaire suivante, un coordinateur est désigné pour chaque jeune parmi les intervenants en formation professionnelle ou enseignant spécialisé de l'Éducation Nationale. Il assiste aux réunions concernant les jeunes qui participent à son atelier et est chargé d'effectuer le lien entre l'équipe pluridisciplinaire de l'établissement, l'enfant et sa famille. Il est aussi responsable de la coordination des différents professionnels du service intervenant auprès des jeunes ainsi que du bon renseignement du Contrat de Suivi Individualisé.

- Le Contrat de Suivi Individualisé :

Le CSI est le document qui formalise le projet de l'élève au sein de l'établissement. Il est renseigné par les différents professionnels intervenant auprès du jeune. Le coordinateur est en charge de la coordination autour du CSI.

Il comporte : les renseignements administratifs, des informations sur la vision fonctionnelle, bilans et objectifs des prises en charge, évaluations des actions menées, demandes spécifiques du jeune ou de la famille, les demandes de prolongations de séjour.

- L'Équipe de Suivi de Scolarité (ESS) :

Cette réunion a lieu au CNL, pour les jeunes avec des temps de scolarisation, dans le cas de changement d'orientation, d'une demande de renouvellement de prise en charge ou dans la perspective d'un changement de classe palier d'orientation. L'enseignant référent de l'Éducation Nationale du secteur géographique de l'établissement est chargé de son organisation et de son animation. Elle est l'occasion d'un bilan ouvert aux différents professionnels de l'établissement (GEVASCO – grille d'évaluation scolaire), ou d'autres partenaires pouvant intervenir autour de la situation de l'enfant ou de la famille. Elle est l'occasion pour la famille de s'exprimer sur la prise en charge, les rééducations, le matériel, le soutien apporté. L'objectif est de dresser ensemble un bilan global et d'envisager les perspectives à venir.

- Relations avec les parents, la famille et l'entourage :

Différents moments d'échange entre la famille et l'équipe de la SPFP sont proposés :

- La famille et l'enfant participent avec les professionnels à l'élaboration du CSI.
- Les réunions d'Equipe de Suivi de Scolarisation représentent un espace pendant lequel la famille peut exprimer les besoins et attentes concernant l'élève.
- Le Conseil de Vie Social permet aux usagers (au travers des délégués) et aux familles (représentants des parents d'élèves) de s'exprimer, d'être informés et consultés sur les projets institutionnels.
- Durant l'année scolaire la famille est invitée à solliciter les différents professionnels de l'équipe par la demande d'un rendez-vous spécifique, à l'occasion d'une réunion d'information.
- Une rencontre est organisée une fois par an dans le cadre de la journée portes-ouvertes de l'établissement.
- Fête de fin d'année scolaire.

Les moyens de communication sont :

- Courriers d'information (sorties scolaires, transferts, compétitions sportives...).
- Le téléphone et les mails (secrétariat et direction).
- Le site internet www.normandielorraine.org

Tout au long de la prise en charge, des contacts et rencontres peuvent être organisés à la demande des familles ou des professionnels du CNL.

La famille et leur enfant sont au cœur du dispositif, tout au long de la prise en charge.

Ils sont pleinement acteurs et décideurs dans la construction du projet de leur enfant mineur. Le suivi par le CNL peut être interrompu, à la demande de l'adulte ou de la famille. Le CNL peut être amené à effectuer une demande de fin de prise en charge auprès de la MDPH.

2.2 Les équipes, les moyens et les partenaires.

Les membres de l'équipe :

- 1 éducateur technique spécialisé, atelier cuisine

- 1 moniteur éducateur, pour l'atelier horticulture
- 1 éducatrice spécialisée
- 1 accompagnante éducative et sociale
- 1 enseignante spécialisée

Les moyens matériels :

La SPFP est située dans une grande bâtisse en briques rouges, très bel ouvrage du début du 20ème siècle.

La SPFP a été aménagée en plusieurs pièces d'activités pré professionnelles :

Une salle en rez-de-chaussée dédiée aux activités de cuisine et de service.

Deux véhicules neuf places et deux voitures sont mis à disposition pour les transports (courses, sorties).



Les partenaires internes au Centre Normandie Lorraine :

D'autres professionnels de l'établissement sont susceptibles d'intervenir dans le cadre du projet individuel mis en place :

- Neuropsychologue
- Assistante de Service Sociale
- Rééducateur en Activités de la Vie Journalière (AVJ)
- Ergothérapeute
- Instructeur de locomotion et Intervenants Conseils en Accessibilité et Compensation Sensorielle (ICACS)
- Orthoptiste
- Médecin
- Ophtalmologiste
- Psychiatre
- Infirmière
- Educateurs des autres services
- Bibliothécaire
- Les services de ressources documentaires (transcriptions braille, adaptation, reprographie)

Les partenaires territoriaux :

Afin de répondre aux objectifs des projets individuels, différents partenariats sont envisageables, avec :

- Les Lycées de la région.

- Des ESAT (Pré de la Bataille, l'ADAPT du Mesnil-Esnard)
- La MAPAD de Mesnil-Esnard
- Les Associations (club de judo de Canteleu, poneys-club d'Incarville)
- Les Centres d'activités de Jour de la Région
- La Ferme Pédagogique de Sainte-Marie/Duclair
- Différents lieux de stages
- Des entreprises du privé
- La Société ISIDORE Restauration
- Le magasin CARREFOUR MARKET
- JARDILAND
- LESUEUR horticulture au Mesnil-Esnard
- Les serres horticoles de la mairie de Rouen
- Le Centre Horticole de Rouen
- Des Artisans de proximité
- D'autres établissements spécialisés

3 DÉMARCHE D'AMÉLIORATION CONTINUE/OBJECTIFS D'ÉVOLUTION (2016-2021).

Le travail de réflexion et de formalisation du projet de service en équipe a mis en évidence des axes d'amélioration, dans la qualité de prise en charge des jeunes déficients visuels, du travail avec les familles, de la recherche de partenaires, et dans l'amélioration des pratiques professionnelles et des conditions de travail pour les professionnels.

En direction des personnes accompagnées et de leur famille :

- **Définition des modalités organisationnelles d'accompagnement.**
 - Formaliser un règlement de fonctionnement pour la section.
- **Favoriser la participation des personnes accompagnées et leur famille**
 - Etablir un calendrier des rencontres proposées.
- **Amélioration de l'outil : CSI (loi 2002-2)**
 - Formalisation de la procédure et redéfinition de la trame de l'outil.
- **Favoriser l'individualisation des parcours au sein des sections et services**
 - Définir un dispositif de relai dans l'accompagnement du jeune et de transmission entre les équipes.

En direction des partenaires :

- **Amélioration de la communication envers les familles et les partenaires**
 - Création d'une plaquette (papier et numérique site internet) présentant la SPFP.
 - Travailler sur la préparation à la sortie des effectifs en s'appuyant sur des partenaires, réseaux.

En direction des professionnels :

- **Développement des compétences des professionnels**
 - Création et mise en place d'une procédure d'accueil pour tous les nouveaux arrivants dans l'équipe
 - Favoriser la dynamique de formation des professionnels par la recherche de formations transversales et de mutualisation des compétences en intra ou par l'intermédiaire de réseau.

3.1 L'évaluation

Une fois par trimestre, un groupe de suivi sera chargé de vérifier l'état d'avancement des objectifs des fiches actions, d'en réviser éventuellement les perspectives en fonction des évènements qui surviendraient.

Chaque fin d'année, un comité de pilotage de projet sera mis en place afin d'évaluer la réalisation des objectifs d'évolution formulés dans les fiches actions par l'exploitation des indicateurs de suivi des tableaux de bord.

L'actualisation du projet de service, en 2021, intégrera les éléments descriptifs des évolutions ainsi constatées dans les tableaux de bord dans sa phase de bilan.